

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

EFFETS DE LA CRISE : RÉDUCTION DES BUDGETS DES ENTREPRISES POUR LA FORMATION CONTINUE

Depuis 1990, et plus nettement encore en 1993, l'effort de formation professionnelle continue tend à se restreindre sous l'effet conjugué des pertes d'emploi et d'un resserrement des budgets alloués à la FPC par les entreprises. Néanmoins, si le phénomène est particulièrement accusé parmi les entreprises traditionnellement formatrices et notamment les plus grandes, il touche moins fortement les PME dont l'effort s'est trouvé soutenu par le développement des politiques publiques et des formations en alternance.

.....

En 1993, la dépense de formation professionnelle continue (FPC) des entreprises d'au moins 10 salariés, rapportée à leur masse salariale, s'élève à 3,31% contre 3,26% en 1992. Comme en 1992, la progression de l'effort de formation, bien que positive (+1,5%) s'est néanmoins ralenti sous l'effet de la crise économique (voir encadré 2). Ceci contraste avec les fortes évolutions constatées entre 1985 et 1990, période durant laquelle le taux de participation financière global est passé de 2,2% à 3,1%.

On note également que l'effort brut des entreprises mesuré par le volume des dépenses de formation a été multiplié par 1,5 en francs constants entre 1985 et 1993. Se dessine cependant un net fléchissement de cet indicateur à partir de 1990 : le taux de croissance annuel moyen du volume de dépenses qui s'élevait à 7,6% entre 1985 et 1990, n'atteint plus que 1,4% entre 1990 et 1993. En outre, les résultats provisoires du traitement des déclarations fiscales n°24-83 font apparaître en 1993 et ce pour la première fois depuis 1972, une baisse en volume des dépenses de 0,5% par rapport à l'année précédente.

Ainsi, il semblerait que, globalement, les politiques des entreprises se soient transformées sous l'effet de la crise après avoir connu un développement très fort, appuyé notamment sur les dispositifs issus, au milieu des années 80, de la négociation sociale (formations en alternance, conventions de conversion) ou de l'initiative publique (engagements de développement de la formation, conventions de prévention du FNE).

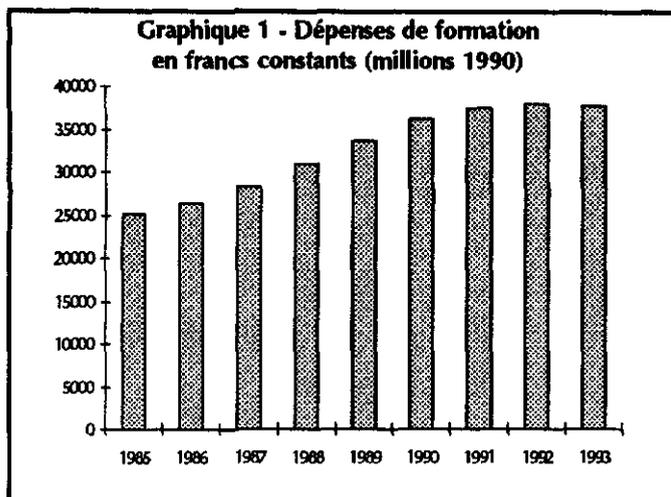
Encadré 1

Participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue

La loi fondatrice de 1971 a créé pour les employeurs d'au moins 10 salariés l'obligation de participer chaque année au financement de la formation au bénéfice de leur personnel. Ce financement fait l'objet de la déclaration fiscale 24-83, collectée par les services régionaux de contrôle et traitée par le Céreq, en collaboration avec la Délégation à la formation professionnelle. Le taux de cette participation est fixé chaque année par le projet de loi de finances. Il s'élève en 1993 à 1,5% de la masse salariale versée par l'entreprise pendant l'année de référence. Ce taux recouvre pour l'essentiel trois types d'obligations : celle à l'égard du financement de la formation des salariés de l'entreprise connue sous l'appellation "plan de formation" ; celle (0,20% en 1993) à l'égard du congé individuel de formation ; celle (0,40%) à l'égard des formations en alternance dans le cadre des mesures pour l'emploi et pour l'insertion professionnelle des jeunes.

L'employeur a deux options principales pour participer au financement : financer des actions de formation pour ses salariés ou opérer des versements qui le libèrent de son obligation. Selon le cas, les actions de formation des salariés sont directement financées par les entreprises, prises en charge par les fonds d'assurance formation (FAF), par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF), ou par les organismes de mutualisation agréés au titre des formations professionnelles en alternance (OMA). Le dispositif d'insertion en alternance comprend les contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.

De nouvelles dispositions légales ont été introduites par la loi du 31 décembre 1991 (applicables en 1992). Elles concernent notamment les entreprises de moins de dix salariés qui sont soumises à une contribution minimale de 0,15% de la masse salariale, les travailleurs indépendants, membres des professions libérales et des professions non salariées, pour lesquels est instaurée une contribution obligatoire correspondant, au minimum, à 0,15% du plafond annuel de la sécurité sociale.



Le net recul des grandes entreprises

Cette inflexion dans l'évolution de l'effort brut de formation consenti par les employeurs se confirme au niveau des différentes classes de taille d'entreprise, sauf pour les plus petites. Le freinage est particulièrement net dans le cas des grandes entreprises dont les performances en termes de recours à la formation ne sont pourtant plus à démontrer. Les très grandes entreprises (2 000 salariés ou davantage) voient leur volume de dépenses se réduire de 7,1% entre 1990 et 1993 alors que le rythme de progression des firmes occupant 500 à 2 000 salariés a diminué des deux tiers. Les entreprises moyennes (50 à 500 salariés) connaissent également un ralentissement de leur effort brut mais dans des proportions atténuées puisque le rythme de croissance n'est réduit que de moitié. Enfin, les petites entreprises (10 à 50 salariés) enregistrent à l'inverse un doublement du taux d'accroissement du volume de leurs dépenses. Remarquons néanmoins que ces évolutions contrastées entre petites et grandes entreprises n'ont pas pour autant diminué l'écart qui les sépare encore en termes d'effort relatif de FPC (taux de participation financière variant de 1 à 3 en moyenne en 1993 comme en 1985).

Peu de secteurs échappent à la crise...

Au plan sectoriel, la plupart des trajectoires de dépenses en francs constants sont nettement infléchies à partir de 1990 :

- 20 secteurs connaissent une décélération de la croissance du volume des dépenses, parmi lesquels des secteurs très formateurs : électricité, gaz et eau, organismes financiers, transports etc.
- 9 secteurs subissent une croissance négative sur la période récente. A ce titre on peut citer : la sidérurgie et la chimie de base, le textile et l'habillement, le commerce de détail alimentaire...
- 2 secteurs enregistrent une accentuation de la baisse de leurs dépenses : les charbonnages et la construction mécanique.

Ce coup de frein n'épargne que six secteurs qui, à l'inverse, se caractérisent par une accélération de leur dépense de FPC. Ce sont d'ailleurs, à l'exception des métaux et des minerais non ferreux, des secteurs assez peu formateurs : industrie du verre, services marchands aux particuliers, commerce de détail non alimentaire, hôtels-café-restaurants, cuir et chaussures.

Tableau 1
L'évolution des dépenses de la FPC dans les secteurs

Niveau du TPF en 1985	Évolution du volume des dépenses de FPC à partir de 1990			
	Accentuation de la baisse	Passage à une croissance négative	Décélération	Accélération
Formateurs (TPF > 3%)	Charbonnages	Const. élec. Électron.	Électricité, gaz, eau. Organismes financiers. Transports. Pétrole & gaz Assurances.	-
Moyennement formateurs (2% < TPF < 3%)	-	Minerais, métaux ferreux Chimie de base Construction navale Caoutchouc & plastique.	Services non marchands. Parachimie & pharmacie. Auto & matériel de transport.	Minerais, métaux non ferreux. Industrie du verre.
Peu formateurs (TPF < 2%)	Construction mécanique	Commerce détail alim. Location, crédit-bail, immobilier. Textile & habillement. Bois & ameublement	Services marchands aux entreprises. Agriculture. Matériaux de constr. Autres IAA. Papier & carton. Com. Gros non alim. Réparation auto IAA. Travail des métaux. Imprimerie, presse, édition. Commerce gros alim. BTP	Services marchands aux particuliers. Commerce de détail non alimentaire. Hôtels, cafés, restaurants. Cuir & chaussures.

Effet emploi ou effet formation ?

Ces trajectoires sectorielles en termes de volume de dépenses, nous allons le vérifier, sont la résultante de comportements très divers en matière de recours à la FPC et de l'effet des évolutions de l'emploi.

Ainsi, de manière générale, l'augmentation du volume des dépenses¹ peut provenir soit d'un meilleur accès à la formation, soit de coûts de formation plus élevés, soit encore d'un accroissement du volume de l'emploi.

¹-Dépenses = taux de stagiaires x nombre de salariés x coût unitaire de formation.

Au regard de la croissance du volume des dépenses entre 1985 et 1993 (+ 50,5%), on constate que globalement :

- Le taux d'accès à la formation (rapport entre le nombre de bénéficiaires d'une formation et le nombre total des salariés) a fortement augmenté (+ 46%), passant de 23% à près de 33%.

- Le coût moyen de la formation (totalité des dépenses de formation continue rapportées à l'ensemble des stagiaires) est passé de 11 547 F en 1985 à 13 000 F en 1993, soit une augmentation d'environ 13%.

- Le nombre de salariés a diminué de plus de 6% sous l'effet de la conjoncture et des restructurations.

Encadré 2

Les principaux résultats sur la participation des employeurs en 1993 (données provisoires)

■ Progression ralentie du taux de participation dans les entreprises d'au moins dix salariés.

En 1993, 41,1 milliards de francs courants ont été alloués à la formation professionnelle continue (FPC) dans les entreprises d'au moins 10 salariés, soit une participation financière de plus de 3,3% de la masse salariale. Le taux de participation financière (TPF) est ainsi plus de deux fois supérieur au minimum légal (1,5%). On constate cependant que la grande majorité des entreprises (56%) verse une contribution dont le taux est très voisin de ce seuil légal.

L'évolution du taux de participation financière (1989 - 1993)

	1989	1990	1991	1992	1993 (provisoire)
Taux de participation financière (%)	2,89	3,10	3,20	3,26	3,31
Évolution des taux (%)	7,3	3,2	1,9	1,5	

Source : Céreq ; résultats provisoires 1993

La proportion moyenne de salariés ayant suivi durant l'année au moins une action de formation (taux d'accès à la FPC) a plus que triplé entre 1972 et 1993 passant de 10 à 34 %.

La durée moyenne des stages (hors formation en alternance), en baisse continue depuis 1972 (62 heures), se stabilise pour ces dernières années (45 heures).

■ Les disparités selon la taille de l'entreprise

L'effort de formation diffère sensiblement selon la taille de l'entreprise. Ainsi, les entreprises d'au moins 500 salariés (2,2% de l'ensemble des entreprises et 45,3% des salariés) assurent 66% des dépenses de formation et rassemblent 43% des stagiaires.

Données générales (%) selon la taille de l'entreprise (1993)

Taille de l'entreprise	Entreprises	Salariés	Dépenses de formation	T. P. F.
10 à 19 salariés	33,7	5,8	2,6	1,60
20 à 49 salariés	42,5	15,8	7,6	1,77
50 à 499 salariés	21,7	33,2	23,6	2,48
500 à 1999 salariés	1,8	19,1	21,4	3,56
2000 salariés et plus	0,4	26,2	44,6	5,15
Ensemble	100,0	100,0	100,0	3,31

Source : Céreq ; résultats provisoires 1993.

Le TPF comme le taux d'accès à la FPC augmente avec la taille de l'entreprise et l'écart entre les classes extrêmes se situe dans un rapport de 1 à 3,2 et de 1 à 6,4 respectivement. L'écart entre le taux d'accès féminin (c'est-à-dire le pourcentage de femmes accédant à une formation) et le taux d'accès masculin tend à diminuer au cours du temps (32%

pour les femmes contre 35% pour les hommes en 1993) et les inégalités selon la taille restent limitées.

■ Taux d'accès à la formation différencié selon la CSP

Si les caractéristiques des salariés (sexe, âge, catégorie professionnelle,...) pèsent sur leurs taux d'accès à la formation, il convient néanmoins de souligner le rôle déterminant que jouent les caractéristiques structurelles de l'entreprise (taille, secteur d'activité économique,...) en termes d'approfondissement des inégalités. Ainsi, si, toutes tailles confondues, nous avons au plus un rapport de 1 à 3,5 entre les taux d'accès à la formation des catégories professionnelles extrêmes, nous observons un rapport de 1 à 8 pour les entreprises de moins de 20 salariés et de 1 à 2,8 seulement pour celles d'au moins 2 000 salariés.

Taux d'accès à la formation (hors alternance) 1993

Catégorie professionnelle	Taille de l'entreprise					Total
	10 à 19 sal.	20 à 49 sal.	50 à 499 sal.	500 à 1999 sal.	2000 sal et plus	
Ouvriers non qualifiés	2	5	12	20	24	15
Ouvriers qualifiés	3	7	21	35	47	26
Employés	9	11	26	41	47	30
Agents de maîtrise et techniciens	17	19	41	59	69	53
Ingénieurs et cadres	16	20	45	62	68	49
Ensemble	8	11	28	43	53	34

Source : Céreq ; résultats provisoires 1993.

■ L'effort de formation continue des entreprises de moins de 10 salariés.

En 1993, et ce pour la première année, les entreprises de moins de 10 salariés d'une part, les travailleurs indépendants, les membres des professions libérales et les professions non salariées d'autre part, doivent de façon obligatoire participer au financement de la formation professionnelle continue.

Le nombre total d'adhérents aux organismes collecteurs agréés (OCA) s'élève à 1 169 334 (en 1992, le nombre d'entreprises de moins de 10 salariés adhérant volontairement à des fonds d'assurance formation était de 301 334).

La durée moyenne des stages est sensiblement la même que celle calculée pour les plans de formation des entreprises d'au moins 10 salariés (44 heures pour les entreprises adhérentes aux OCA). Le taux d'accès dans ces entreprises est quant à lui nettement inférieur à celui observé pour les entreprises d'au moins 10 salariés et se situe pour l'ensemble des salariés autour de 2,8%.

Il apparaît clairement (cf. graphique 2) que la progression du taux d'accès à la formation plus que la hausse des coûts unitaires explique l'augmentation du montant des dépenses entre 1985 et 1993 et qu'en revanche, la baisse du nombre de salariés a eu pour effet de contenir cette tendance.

En outre, un gros plan sur les années 1985 à 1990 montre que, pour une large part, ces évolutions globales se sont construites au cours de cette première période : + 44% pour les dépenses de FPC, + 38% pour le taux d'accès à la formation, + 7% pour le coût moyen de formation et enfin - 3% en ce qui concerne les effectifs salariés. Depuis 1990, la progression ralentie des dépenses est à rapporter à une évolution de même nature des taux d'accès à la formation ainsi que des coûts unitaires, conjuguée aux pertes d'emploi qui se sont manifestées après la timide reprise de 1989. Ainsi, la croissance annuelle moyenne du taux d'accès passe de 6,7% à 1,2% à partir de 1990 et celle du coût moyen de 1,4% à 0,7%. Se confirme donc l'effet de la conjoncture sur le volume global des dépenses de formation continue.

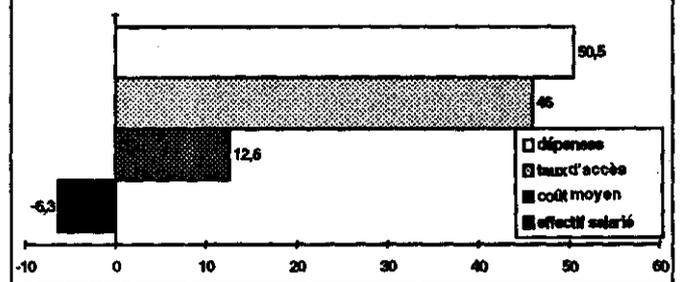
Ce constat se retrouve dans toutes les catégories d'entreprises des plus petites aux plus grandes : c'est bien l'évolution du taux d'accès à la formation qui explique l'augmentation du volume des dépenses, laquelle évolution s'est manifestée essentiellement pendant la période de 1985 à 1990 et s'est suivie d'un tassement général des efforts de formation. On note une seule exception à la règle ; elle concerne les entreprises de 10 à 49 salariés au cours des années 1990 à 1993 : le coût moyen de formation y est le facteur principal de l'accélération de la croissance des dépenses de formation continue.

La conjugaison d'un resserrement des politiques de FPC et d'une réduction de l'emploi

En reprenant la classification des secteurs utilisée dans le tableau 1 et en la rapprochant des facteurs observés ci-dessus on constate que depuis 1990 :

- La plupart des secteurs très formateurs sont, en termes de volume de dépenses, en pleine décélération, et parfois même en croissance négative, ces résultats étant dus à la contraction des politiques de FPC plus qu'à l'évolution à la baisse de l'emploi. Il en est ainsi pour l'électricité, gaz et eau, les organismes financiers, et la construction électrique et électronique.
- Parmi les secteurs moyennement formateurs, deux cas de figure opposés se présentent : d'un côté, deux sec-

Graphique 2 - Évolution des principaux indicateurs de la F.P.C. en % entre 1985 et 1993. (Francs constants 1990)



teurs sont en phase d'accélération (minerais et métaux non ferreux et industrie du verre), ceci s'expliquant par un mouvement de création d'emplois ou par une accentuation de l'effort de formation. D'un autre côté, on note pour la majorité des secteurs une décélération, voire une croissance négative des dépenses, dues à un resserrement des politiques de formation mais aussi parfois à une réduction forte de l'emploi. La construction navale et l'industrie du caoutchouc et des plastiques conjuguent ces deux caractéristiques défavorables.

- Le dernier groupe de secteurs peu formateurs enregistre également deux types de comportements en termes d'effort brut de FPC. D'une part, trois secteurs des services et un secteur de l'industrie des biens de consommation ont un volume de dépenses en accélération, ceci s'expliquant par des créations d'emplois relativement fortes et par une politique de formation plus dynamique. D'autre part, un grand nombre de secteurs sont en décélération en raison d'une moindre intensité du recours à la formation, et pour finir, quatre secteurs connaissent une évolution négative des dépenses de formation provoquée par une forte contraction de l'emploi.

Elyes Bentabet

Collaboration : Jean-Luc Marion

Traitements informatiques : Jean Pelé

BIBLIOGRAPHIE

Bentabet E. *La formation professionnelle continue financée par les entreprises. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs n°24-83. Année 1992* Céreq (à paraître).

Bentabet E., Santoni F. *La formation professionnelle continue financée par les entreprises. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs n°24-83. Année 1991* Céreq - Document série observatoire n°92 - Janvier 1994